



Aux personnes concernées par un règlement omnibus modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le règlement de construction numéro 15-926, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le règlement de dérogation mineure numéro 15-932.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1. Lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 22-1120 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le règlement de construction numéro 15-926, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le règlement de dérogation mineure numéro 15-932.*
- 2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 14 mars 2022 à 18 h**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
- 3. Considérant les mesures sanitaires**, il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 14 mars 2022, à 10 h, à la soussignée, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm

Fait à Saint-Donat ce 23 février 2022

Stéphanie Russell
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 23 février 2022, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 février 2022

Stéphanie Russell
Greffière adjointe